Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-20260617-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-06-17

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **impayés loyers logement 5 rue Emile Jégard : procédure auprès d'un commissaire de justice**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
RAFFRAY Y. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : FRABOULET C.

Monsieur le Maire informe que le locataire du logement sis 5 rue Emile Jégard a une dette de loyer de 1 898,90 €.
Il ne paie plus ses loyers depuis novembre 2025 et doit aussi les frais relatifs à la collecte des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'entamer une procédure à son encontre auprès de l'étude ACTA 22, commissaires de justice à Loudéac.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à cette procédure. Les frais financiers relatifs à cette affaire seront à la charge du locataire.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 28 avril 2026

Le Maire,